

S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC
Procès- Verbal du Comité Syndical
Séance du 1^{er} décembre 2016

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Point d'actualité
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 juin 2016
4. Délibérations

DIRECTION GENERALE

D/2016 – 016 Renouvellement de la convention SIVU BORDEAUX – MERIGNAC/Ville de Bordeaux/ Ville de Mérignac

MARCHES

D/2016 – 017 Avenant au marché de maintenance multi technique
D/2016 – 018 Choix des sociétés chargées de la fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique
D/2016 – 019 Choix des sociétés chargées de la fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle
D/2016 – 020 Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de travaux, fournitures, services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

BUDGET - FINANCES

D/2016 – 021 Prix de repas social
D/2016 – 022 Prix de repas solidurable
D/2016 – 023 Débat d'orientation budgétaire du budget primitif 2017

RESSOURCES HUMAINES

D/2016 – 024 Organigramme et tableau des effectifs
D/2016 – 025 Régime indemnitaire actualisation textuelle
D/2016 – 026 Participation à la garantie prévoyance des agents

AFFAIRES JURIDIQUES

D/2016 - 027 Exécution du jugement en appel dans l'affaire SIVU contre Monsieur Madaule et autres (instance n°13BX02594)

5. Relevé de décisions prises dans le cadre des délégations permanentes de la Présidente
6. Questions diverses

Etaient présents à titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, BOUILHET, JAMET, LIRE et POITREAU et Messieurs BRASSEUR et LAMAISON

Etaient excusés :

Mesdames DARTEYRE, JARTY-ROY, LABORDE, RAUX, BOISSEAU et WALRYCK, et Messieurs du PARC et PRADELS

Etaient présents à titre technique :

Messieurs Christophe SIMON, Directeur Général des Services, Didier IAPICHINO, Directeur Technique et Mesdames Sophie LACOMBE, Responsable du pôle Finances/Budget/Marchés, Anne VEZIN, Responsable du pôle Ressources Humaines/Affaires Juridiques et Patricia BORDAS, Assistante Ressources Humaines/Affaires Juridiques

La séance est ouverte à 10 heures par Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU.

Madame CUNY :

Le quorum est atteint ; nous allons donc désigner le secrétaire de séance parmi nos collègues bordelais afin de respecter l'alternance des communes. Madame LIRE est désignée comme secrétaire de séance.

Nous allons, si vous le voulez bien, passer au point suivant :

Point d'actualité

Tableau de bord mensuel d'activités :

(Il a été adressé à tous les administrateurs avec les dossiers de séance)

- Le nombre de convives a augmenté depuis la rentrée scolaire (+ 3 % annuel) et nous dépassons régulièrement les 23 000 repas quotidiens. Ce cap a généré des tensions substantielles pour le personnel d'exploitation mais a été franchi avec succès. Je tiens à remercier l'ensemble des équipes pour leur implication face à ces difficultés.
- Les indicateurs d'évaluation sont en pleine refonte au sein des villes et nous souhaitons faire évoluer la méthode en collaboration avec le SIVU. Les derniers indices communiqués sont toutefois satisfaisants.
- Une très légère baisse des indicateurs d'analyses ont engendré une vigilance particulière sur les contrôles sanitaire et d'hygiène. Les causes de dysfonctionnement ont été identifiées et sont en phases de résolution. Certains matériels, notamment la plonge, sont concernés. Ils devront être changés à brève échéance. Je tiens à souligner que cette situation ne génère aucun risque et que nos résultats d'analyses restent bien au-dessus des normes réglementaires.
- Sur le plan budgétaire, nous sommes conformes au prix de revient prévisionnel (coût matière et frais de personnels notamment) mais avec des fluctuations mensuelles que nous devons mieux maîtriser. Mais il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir.

Monsieur SIMON :

Nous avons engagé différents investissements ces dernières semaines notamment ceux ayant trait au renouvellement de notre architecture informatique qui va être fortement modernisée.

Un schéma directeur a été mis en place et nous travaillons en collaboration avec Items Média Concept à Mérignac (IMC). Nous espérons que l'installation sera terminée au mois de mars 2017.

Madame CUNY :

Désormais, dans les indicateurs économiques, apparaissent la part bio mensuelle ainsi que la part d'approvisionnements loco régionale (Nouvelle Région Aquitaine) trimestrielle dans un premier temps. Nous tenons le cap des 30 % de bio et nous approchons des 40 % d'approvisionnement loco régional.

Madame JAMET :

Les 30% de bio sont-ils en volume ou en coût ?

Monsieur SIMON :

Ce pourcentage est financier car il s'agit de l'indicateur le plus couramment utilisé et qui correspond au contrôle de gestion donc aux arbitrages. Il faut cependant souligner qu'il y a peu d'écart entre le volume et le coût. En outre, l'observatoire national des produits biologiques en restauration collective retient, lui aussi, cette unité dans l'analyse des données et leur communication.

Monsieur LAMAISON :

Le prix de revient du repas au mois d'août est nettement supérieur aux autres mois. Quelle en est la raison ?

Monsieur SIMON :

Nous fabriquons moins de repas, avec des composants, tels que les fruits et légumes de saison et le bio, plus coûteux. La part des frais fixes, plus importante, lorsque l'on fabrique moins de repas explique aussi en grande partie l'augmentation du prix de revient durant ces périodes de faible production.

Il faut savoir également que la forte augmentation de la demande de bio et les conditions climatiques vont engendrer une pénurie pour certains légumes (petits pois ; haricots verts...) jusqu'à la prochaine campagne, au printemps 2017.

Monsieur LAMAISON :

Au mois de mai dernier, il est à noter une production en baisse de 34 000 repas par rapport au prévisionnel. Est-ce que cela est dû aux jours fériés ?

Madame LACOMBE :

Non, les jours fériés sont comptabilisés lors de la prévision budgétaire. Cette différence est liée aux jours de grève. Tous les ans, nous prévoyons 6 jours de grève, mais en 2016, ce nombre a été largement dépassé.

Monsieur BRASSEUR :

Lorsque vous préparez votre budget, est ce que vous listez tous les événements afin de fixer vos objectifs ?

Monsieur SIMON :

Madame LACOMBE prend en compte lors de la prévision budgétaire, l'augmentation potentielle de la rentrée scolaire, les jours fériés et les ponts, les vacances scolaires, les périodes de pic épidémiologiques, un nombre moyen de jours de grèves... Tous ces facteurs sont combinés à chacune des populations indépendamment les uns des autres (les jours de vacances ont, par exemple, moins d'incidence chez les personnes âgées). Cela permet une prévision très fiable mais qui bien sûr reste une prévision.

Ensuite, tout au long de l'année, nous travaillons, chaque mois, avec Monsieur IAPICHINO sur les variations entre le prévu et le réalisé. Nous sommes pour l'instant tributaires d'une fragilité de l'outil informatique de contrôle de gestion. Ce dysfonctionnement fait partie du travail actuellement réalisé avec IMC. Toutefois, les écarts d'effectifs de convives (prévus/réalisés) ont été divisés par deux depuis 2015.

Enfin, je tiens à vous signaler que nous avons eu, avec le comptable public, un contrôle de la Chambre Régionale des comptes d'Aquitaine (CRC) pour lequel nous avons eu un quitus total.

Madame MARCHAND :

Le rapport ne devrait-il pas être présenté à l'ensemble des Conseillers Syndicaux ?

Monsieur SIMON :

Lorsque la Chambre donne quitus sans aucune remarque, il n'y a pas de rapport provisoire et définitif établi, ce dernier devant être lu en séance du Conseil Municipal ou de l'assemblée délibérante. Toutefois, c'est le signe d'une bonne gestion et cela peut faire l'objet d'une large information aux conseillers municipaux.

Madame JAMET :

Au sein des écoles les indices de satisfaction et les remontées semblent assez négatives. La quantité fabriquée peut poser un problème de qualité de production.

Monsieur SIMON :

Je nuancerais fortement le propos car les derniers indicateurs font état de 86% de remontées positives au sein des écoles.

Si nous analysons les critères, vous n'êtes pas sans savoir qu'ils doivent évoluer, comme nous l'avions évoqué lors du précédent comité. Nous travaillons actuellement en collaboration avec les villes sur ce sujet.

Pour qu'une évaluation de la restauration soit fiable, les trois critères à prendre en compte, sachant que le SIVU ne peut assumer que les deux premiers, sont :

- ⇒ La nature et la qualité de produit original
- ⇒ La transformation du produit ; sa cuisine
- ⇒ Le service du produit : de son réchauffage jusqu'à sa présentation

Par ailleurs, il va vous être proposé de travailler un partenariat avec AGROTEC qui est un Centre de Ressources Technologiques agroalimentaires basé à Agen. Il accompagne les entreprises agroalimentaires et pratique des analyses sensorielles sur un panel d'adultes et d'enfants régulièrement renouvelé.

Madame CUNY :

En tout état de causes et notamment parce que le travail du SIVU est, dans sa forme actuelle, de grande qualité, il n'y aura pas de retour en arrière. Bordeaux et Mérignac sont d'accord sur ce point.

Madame MARCHAND :

Je vous confirme que pour ce qui concerne Mérignac, il n'y aucune ambiguïté sur la mutualisation de la production des repas au SIVU. Nous sommes passés d'une production éclatée dans chaque office à une production des repas en liaison froide et ne regrettons aucunement ce choix. Je tiens à souligner que les aspects de préparation dans les offices et de service à table ont un caractère important et peuvent rendre immangeables des produits appréciés par ailleurs.

Monsieur BRASSEUR :

Il a déjà été question de cette problématique au mois de juin dernier. Nous savons qu'au SIVU il y a une grande technicité et beaucoup de compétences et finalement, nous constatons un certain mécontentement. Vous aviez insisté sur la manière servir dans les offices. Des mesures ont-elles été mises en place ?

Madame CUNY :

A Bordeaux, nous travaillons avec les agents en collaboration avec les diététiciens et les conseillers scolaires tous les mois. Nous constatons beaucoup d'engagement de la part du personnel de service. Nous les formons sur la manière de présenter les plats. Nous travaillons ensemble sur les grilles de satisfaction. Cependant, il faut savoir qu'ils sont sous tension et que c'est un moment intense, comparable au « coup de feu d'un restaurant ». De plus, les enfants ne se conduisent pas toujours bien et ont parfois des attitudes déplorables à l'égard des agents, ce qui ne facilite pas leur tâche.

Madame MARCHAND :

Comme Madame CUNY, cela me peine lorsque j'entends des critiques négatives exclusivement ciblées sur le SIVU par des personnes qui ne connaissent pas la qualité des produits utilisés, ni le soin avec lequel ces produits sont cuisinés. Il faut tenir compte de tous les éléments.

Monsieur BRASSEUR :

Nous pouvons avoir une critique constructive et pas du tout négative afin d'avancer ensemble. Il serait utile de travailler la communication entre les villes et le SIVU pour une amélioration collégiale. Les commissions municipales peuvent accueillir de tels échanges.

Madame POITREAU :

Je suis présente lors des conseils d'école à Mérignac, je n'entends pas de critique négative des parents vis-à-vis de la restauration scolaire.

Monsieur SIMON :

Le SIVU ouvre ses portes à chaque demande de visite. De plus, nous avons noté que lorsqu'un public (collègues ou parents d'élèves) arrivait avec un a priori défavorable et une liste de questions, il était fréquent qu'à l'issue de la visite, l'opinion soit toute différente et qu'aucune des questions prévues ne soient posées.

Madame CUNY :

Le SIVU fait, effectivement, l'objet de nombreuses visites. Dernièrement par exemple, nous avons accueilli le Conseil Municipal des Enfants de Bordeaux. Nous avons également reçu de nombreux représentants professionnels et de l'interprofession du secteur Bio / national, ou d'autres cuisines centrales (Provence Plats : 50 000 repas quotidiens dans le Vaucluse...)

Autre point d'actualité : nous avons changé de Trésorerie de rattachement. Après la Trésorerie Générale de Bordeaux, nous dépendons maintenant de celle de Pessac qui va absorber en janvier prochain celle de Mérignac. Cela devrait être neutre à notre niveau mais reste néanmoins très chronophage. Nous sommes obligés d'effectuer une nouvelle mise en place de procédures rôdées précédemment. Cela se passe, néanmoins, tout à fait correctement. Nos nouveaux collègues ont également manifesté le souhait de visiter notre établissement.

Le point d'actualité étant terminé, je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 21 juin 2016.

Monsieur BRASSEUR :

Sur l'ordre du jour, c'est la date du 10 février 2016 qui est notée.

Madame VEZIN :

En effet, il s'agit d'une erreur, vous voudrez bien m'en excuser. Le procès-verbal est quant à lui correctement daté.

Madame CUNY :

Avez-vous d'autres remarques ou observations ? Non ? Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibérations

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SIVU BORDEAUX-MERIGNAC/Ville de Bordeaux /Ville de Mérignac

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Ce document a été élaboré dans le prolongement des précédents mis en place depuis le transfert de compétences. Nous rappelons qu'il n'est pas obligatoire mais a été souhaité dès l'origine afin de poser régulièrement le cadre de notre collaboration villes/SIVU dans le prolongement du transfert de compétences.

Plutôt qu'une longue exégèse fastidieuse et comparée du dernier et du nouveau, j'attire votre attention sur les principaux points qui y sont abordés.

Ce projet est d'abord le fruit d'une collaboration longue et fructueuse des services municipaux et du SIVU sur une année. La Vice-Présidente et moi-même en avons validé les principales orientations, et nous avons vu nos collaborateurs conclure à un document cadre dont, pour l'anecdote, nous dirons qu'il s'agit de la Version 17. Ce fut donc un travail intense mais productif ! Les anciens documents étaient plutôt marqués par leur caractère « catalogue d'obligations respectives ». Les principales nouveautés de celui-ci sont les suivantes :

- il est plus resserré d'un tiers que le précédent, ce qui est le signe que nous allons maintenant à l'essentiel, même s'il a fallu du temps pour y arriver ;
- il se réfère, certes, à la réglementation et rappelle les obligations mais, pour la première fois, il aborde des principes nutritionnels : plaisir à table, actions éducatives, bien vieillir... Cela solidarise le SIVU et la collectivité dans les enjeux de la restauration collective. Ce qui se joue en cuisine est aussi important que ce qui se joue auprès des usagers.
- il conforte des exigences fortes bien partagées : empreinte bio, développement durable, lutte contre le gaspillage...
- il est plus partenarial : nous donnons quelques principes pratiques de gouvernance ; nous nous efforçons d'anticiper mieux la gestion prévisionnelle des effectifs de convives, qui est un peu le « talon d'Achille » de toute restauration collective, avec l'objectif de rester inférieurs aux 3 % d'écarts auxquels nous sommes arrivés;

En conclusion, cette nouvelle convention dynamique est le signe d'une collaboration plus apaisée. Elle pourra encore évoluer bien sûr et il pourra en être fait une évaluation à mi-parcours. Avez-vous des questions ou observations ?

Madame JAMET :

Page 17, vous proposez 20 % de produits issus de l'agriculture biologique, cela nous engage pour six ans. Ce taux est inférieur à la réalisation actuelle. Je souhaiterais qu'il soit indiqué qu'il s'agit d'un minima ; cela nous garantirait pour la convention actuelle et nous permettrait de poser plus sereinement les bases de la prochaine. Je vous propose d'indiquer une fourchette située entre 20 et 25%.

Madame CUNY :

Il me paraît difficile de figer des contraintes d'approvisionnement qui ne nous permettraient pas de faire face aux contraintes budgétaires actuelles que vous connaissez tous.

Madame MARCHAND :

Il s'agit de la contrainte que nous avons posée précédemment et cela ne nous a pas empêché de nous approcher du nombre de 30 %, supérieur donc à l'obligation du Grenelle de l'environnement qui, je le rappelle, est fixé à 20 %. Je suis d'accord avec Emmanuelle CUNY et souhaite que nous restions prudents quant aux objectifs que nous nous fixons.

Madame JAMET :

Pouvons-nous être certains qu'il n'y aura pas d'organisme génétiquement modifié (OGM) dans la viande que vous achetez ?

Monsieur IAPICHINO :

Il s'agit de l'un des critères définis dans nos cahiers des charges : il ne peut pas y avoir d'OGM dans les produits achetés par le SIVU. Le marché incriminé serait immédiatement dénoncé si de tels faits étaient constatés.

Madame JAMET :

Je n'ai rien vu apparaître sur les projets des bio déchets. Est-ce un sujet d'étude ?

Monsieur SIMON :

Tout à fait, mais bien que cette étude fasse partie du Plan Stratégique de l'établissement et ait été abordée, son aboutissement est intimement lié au projet d'extension du fait de la diversité et de la quantité de déchets à traiter. Nous sommes soumis aux contraintes légales en vigueur mais devons prendre le temps d'une mise en place efficiente. J'ai rencontré mes collègues de Bordeaux Métropole afin d'étudier la mise en place de circuits de traitement avec eux. Soyez cependant certaine que le sujet est loin d'être éludé.

Madame BOUILHET :

Vous avez pu évaluer le gaspillage au SIVU mais sur les différents sites, avez-vous des retours d'informations ?

Monsieur SIMON :

Pendant quatre mois, en 2015 et 2016, une étude a été menée par une de nos stagiaires. Vous en avez d'ailleurs eu la synthèse lors du précédent comité ainsi que les suites décidées, notamment en termes de grammages par nature de convives et de familles de produits.

Madame BOUILHET :

Une étude a-t-elle été menée le rapport entre la qualité des repas servis et les quantités jetées ?

Monsieur SIMON :

A chaque commission des menus, il est fait état du niveau d'appréciation des recettes. Les plats qui ne sont pas appréciés peuvent être retirés ou modifiés et les nouvelles recettes sont testées par les membres de la commission.

Nous avons, de plus, en interne, une commission de dégustation afin de tester les plats qui vont être présentés les jours suivants. Cela nous garantit notamment contre des erreurs internes (trop salé...) et nous permet un premier filtre afin d'éliminer les produits inappropriés.

Madame POITREAU :

La mise en place d'un système de réservation sur 7 jours à Mérignac, a-t-elle permis d'améliorer votre fonctionnement ?

Monsieur SIMON :

Oui, sans hésitation et de manière significative. L'un des indicateurs, le nombre de repas complémentaires, a d'ailleurs substantiellement baissé.

Nous nous efforçons d'ajuster de manière optimale les effectifs prévisionnels aux effectifs réels de façon à réduire les pertes à la portion congrue. L'une des manières d'y parvenir est de prévoir une légère reproduction d'ajustement quotidienne. Lorsque cette reproduction se double d'un grand nombre de repas complémentaires, elle est plus difficilement gérable.

Madame VEZIN :

Il faut savoir qu'une augmentation 400 repas/jour ne peut être prise en compte par la GPAO que plusieurs semaines après avoir été actée. La reproduction engendrée par l'augmentation constatée début novembre a nécessité environ 27 heures supplémentaires par jour. Bien qu'il s'agisse de coûts cachés, leur répercussion sur le budget global est inéluctable.

Monsieur BRASSEUR :

Je trouve que le principe de réservation ferme est bon et qu'il permet de responsabiliser les parents.

Madame JAMET :

Je souhaiterais que, dans la convention (page 11), les menus végétariens apparaissent au minimum une fois par mois.

Monsieur SIMON :

Le développement de l'offre de repas alternatifs fait l'objet d'une réflexion conjointe de la part de nos 3 collectivités et est incluse dans le Plan Stratégique. Vous trouverez, cependant, l'offre actuelle détaillée en annexe dans le plan alimentaire.

Madame CUNY :

Cette offre alternative doit être initiée par un ensemble de décisions politiques prises collégialement par les deux villes et le SIVU. Des propositions vont être faites en ce sens et nécessiteront un avenant à la convention dès lors qu'elles pourront être opérationnalisées.

Madame JAMET :

Il me semble que le fait d'associer le bio et le locorégional (page 17) n'aide pas à la lisibilité. Les 20 % de bio sont-ils partie intégrante des 40 % de locorégional ?

Monsieur SIMON :

Les produits issus de l'agriculture biologique sont, pour environ 70 % d'origine régionale. Nous attachons, en effet une grande importance au coût carbone généré par les produits bio. Ce pourcentage est en effet intégré dans les 40 % d'offre locorégionale.

Madame CUNY :

Afin de répondre à vos demandes, je vous propose de modifier le texte de la délibération en y ajoutant un article 2, qui précisera :

« Décide que dans le cadre d'un projet d'avenant à intervenir, il sera précisé, article 2.4.5, page 17 :

Le SIVU intègre une offre alimentaire issue :

- de l'agriculture biologique afin de proposer au minimum 20 % des denrées composant le repas (objectifs du Grenelle de l'environnement)
- de produits locorégionaux provenant de l'agriculture biologique et conventionnelle

A titre indicatif, le SIVU propose actuellement (année 2016) près de 40 % de produits locorégionaux et 30 % de produits issus de l'agriculture biologique. »

Si vous n'avez plus de questions ou d'observations, je vous propose de passer au vote.

Cette délibération est approuvée par une majorité de 7 voix. Madame JAMET s'abstient

AVENANT AU MARCHE DE MAINTENANCE MULTITECHNIQUE

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

On se souvient qu'en ce début d'année, après une première procédure jugée infructueuse parce que trop complexe et onéreuse (mélange de maintenance multi technique et de gestion des énergies) nous avons opté pour un marché plus centré sur la maintenance. L'énergie fait l'objet d'un marché distinct inscrit dans un point suivant de l'ordre du jour de notre séance.

Ce marché multi technique est, jusqu'à ce jour, un succès. L'ajustement proposé est résiduel (1 670 Euros sur 5 ans) et résulte des nécessaires adaptations de notre collaboration au terme d'une année de fonctionnement.

Monsieur IAPICHINO :

Nous avons surtout, avancé sur des points clefs :

- le prestataire a notoirement augmenté son temps de présence sur site. En complément, nous professionnalisons de plus en plus nos propres équipes de maintenance. Le maintien en état du matériel a été amélioré de façon importante,
- les outils de reporting et de collaboration (rencontres mensuelles...) nous permettent à tout moment de travailler, en temps réel, avec de vrais plans de charge,

- nous avons maintenant une Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) ce qui nous permet une bien meilleure réactivité et une réelle traçabilité des interventions.

Cette collaboration, basée également sur des objectifs (économies d'énergie...), nous permet donc d'entrevoir en confiance les nécessaires études d'adaptation de notre outil, dans le cadre de la future extension.

Madame CUNY :

Avez-vous des questions ou observations ? Non ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

CHOIX DES SOCIÉTÉS CHARGÉES DE LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES ISSUES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

La Commission d'Appel d'Offres vient de statuer sur ces choix.

Nous pouvons toutefois apporter les précisions suivantes :

- la part du bio dans la restauration collective en France augmente. Il existe un « Observatoire des produits biologiques en restauration collective » qui montre qu'en 2016, ces achats ont fortement augmenté (+ 18 %). Leur part est passée de 5 % en 2008 à 14 % en 2015 en moyenne. Cette part s'élève à 16 % pour les établissements ayant introduit du bio depuis 7 ans et plus. Avec 30 % de bio depuis plusieurs années, le SIVU de Bordeaux Mérignac fait figure de pilote. Il est rappelé que près des $\frac{3}{4}$ de cet approvisionnement est régional.
- l'augmentation de la demande de produits biologiques risque, en revanche, de faire naître des tensions en termes de régularités d'approvisionnement. Les aléas climatiques ont également un impact important. Ainsi, nous ne pourrions plus nous approvisionner en petits pois et haricots verts bio avant la campagne de 2017, en raison de la conjugaison de ces deux éléments.

Monsieur SIMON :

Par ailleurs, avant que nous puissions travailler avec certaines filières ou groupement, il faut du temps afin qu'ils se structurent. Ce temps est un préalable à tout lancement de marché public. Il est mis à profit pour se connaître mutuellement, définir les exigences et contraintes de chacun, les plans de charges etc.... Il faut aussi donner de la sécurité et de la lisibilité aux fournisseurs sans pour autant se lier inconsidérément.

Un acteur comme le SIVU a donc un rôle structurant en termes de filières (cas de la viande de veau et du bœuf par exemple). Ces rencontres sur le terrain et ces échanges facilitent la construction de cahiers des charges de consultation plus réalistes. Cela ne garantit pas contre l'infructuosité (cf la consultation sur la charcuterie bio) mais cela génère de la confiance et de la sécurité.

Madame CUNY :

Avez-vous des questions ou observations ? Non ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité

CHOIX DES SOCIETES CHARGEES DE LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES ISSUES DE L'AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Le choix inhérent à ce nouveau marché vient d'être effectué par la Commission d'Appel d'Offre. Une mention particulière sur les laitages par Bastidarra, petite entreprise du Pays Basque labellisée « Haute Valeur Environnementale » et qui a été la seule à nous garantir un mode d'approvisionnement et des contenants (cagettes) qui vont nous simplifier fortement l'organisation logistique. Parfois, travailler à une taille plus réduite permet des adaptations et un partenariat que les grandes entreprises (multi)nationales ne veulent pas mettre en œuvre.

Pour ce qui concerne les légumes et les fruits, tant dans la gamme bio que conventionnelle, il manque à notre agglomération une légumerie et une conserverie adaptées à nos besoins. Il semble que les choses commencent à bouger et nous sommes depuis quelques mois en contact avec un porteur de projet que la Région est disposée à soutenir (avec une dimension sociale : travail en entreprise adaptée). Nous espérons en dire plus lors d'une prochaine réunion.

Avez-vous des questions ou observations ? Non ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIES, DE TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Avec l'ouverture à la concurrence des marchés d'énergie, nous avons évoqué, l'an dernier, l'intérêt de faire adhérer le SIVU à un groupement de commandes. Un premier rapprochement avec la Métropole puis, un autre, auprès de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) n'ont pu aboutir compte tenu des délais de procédure.

D'autres recherches ont été conduites et nous ont amenés à retenir l'offre du groupement qui réunit, à l'échelle de la nouvelle grande Région Aquitaine, les différents syndicats départementaux d'énergie. Il est proposé d'adhérer à ce dernier.

L'intérêt de l'adhésion à un tel groupement est triple :

- économique : le groupement pèse plus fort auprès des fournisseurs
- technique : les membres peuvent collaborer pour tous travaux ou projets
- administratif : les procédures sont centralisées auprès d'un coordonnateur (en l'occurrence le Syndicat de la Gironde)

Madame JAMET :

Ce groupement propose-t-il une offre d'énergie renouvelable ?

Madame LACOMBE :

Oui tout à fait.

Madame CUNY :

Avez-vous des questions ou observations ? Non ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PRIX DU REPAS SOCIAL

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Comme chaque année, le SIVU est sollicité pour contribuer à cette mission de solidarité lors de la période hivernale. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mérignac sera, cette fois encore, à la manœuvre avec Adoma, la ville Bordeaux ayant mis en œuvre d'autres dispositifs.

Il est rappelé que le prix proposé ne comprend que la part variable et alimentaire. Cela concerne, quotidiennement, 25 usagers. Le prix proposé de 3,51 € est le même que l'an dernier.

Monsieur BRASSEUR :

Combien cela coûte-t-il réellement au SIVU ?

Madame LACOMBE :

Le prix de revient moyen du repas est de 4,62 euros. Le SIVU prend en charge les frais fixes. La charge cependant est modérée puisque ces repas ne sont pas comptabilisés lors de l'élaboration du budget primitif.

Madame CUNY :

Avez-vous d'autres questions ou observations ? Non ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PRIX DU REPAS SOLIDURABLE

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Dans le cadre de la semaine de l'économie sociale et solidaire, la ville de Bordeaux a mis en place diverses initiatives, notamment ce repas très simplifié servi dans les établissements scolaires et qui coûte donc moins cher. L'économie générée fera l'objet d'une contrepartie sous la forme d'une subvention octroyée à la Banque Alimentaire. Cette subvention sera de l'ordre du 11 à 12 000 euros.

Cette démarche a très bien fonctionné. Une information a été délivrée aux enfants et aux associations qui ont participé. Cela a permis à certaines de se faire connaître du public.

Il est fort probable que cette opération soit renouvelée l'an prochain.

A titre d'information, il est rappelé que le SIVU a lui-même un partenariat avec la Banque Alimentaire pour tous les reliquats consommables qui n'ont pu être proposés aux convives. Cela représente une vingtaine de tonnes de denrées depuis le début de l'année.

Madame MARCHAND :

A Mérignac d'autres choix ont été faits et nous n'avons pas participé à cette action.

Madame CUNY :

Avez-vous des questions ou observations ? Non ?
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Au sein de notre établissement, le DOB présente moins d'enjeux que dans une collectivité dotée d'une fiscalité propre ou soumise aux règles des dotations de l'Etat. Nous rappelons que notre modèle économique est simple : l'ensemble des dépenses liées au prix de revient des repas (coûts variables et fixes) est couvert par la recette des ventes de repas aux villes. Nous ne recevons pas de subvention des collectivités ou d'aide de l'Etat... La simplicité de ce modèle vertueux a une contrepartie : l'extrême rigueur de gestion qu'il impose.

En revanche, nos « clients », les villes, sont durement impactées par un contexte de finances publiques très tendu. C'est la raison pour laquelle nous avons posé comme principe, en 2017, de maintenir le même prix facturé aux villes et ce, pour la 4ème année consécutive.

Monsieur SIMON :

Face à une croissance de la demande (+ 3 % de convives chaque année environ), cela n'est possible qu'à trois conditions, sans dégrader l'offre de service :

- ❶ la recherche permanente de gains de productivité et de l'efficacité : la modernisation permanente de l'outil, la recherche régulière de meilleurs cadencements de travail en collaboration étroite avec les agents, dans un climat social stable et confiant, la traque des « coûts cachés » en contrôle de gestion, etc.... sont autant de chantiers qui produisent leurs effets. Il faut accentuer ce travail.
- ❷ la massification des coûts notamment auprès des fournisseurs.... Il y a quelques années, la politique d'achats du SIVU avait été auditée et le Consultant avait conclu que nous achetions en moyenne 14 % moins cher que la Grande et Moyenne Surface. Pour maintenir la qualité des produits, conserver l'ambition d'une part bio très significative et travailler encore mieux avec les producteurs régionaux, il faut, là aussi, continuer à professionnaliser notre politique d'achats, entretenir des relations partenariales et fermes avec les filières de production. Nous y travaillons mais cela requiert beaucoup de temps....
- ❸ un environnement économique un peu lisible : avec une inflation plutôt faible, une fiscalité indirecte (TVA) stable, un environnement institutionnel régulé et sans crise majeure des denrées alimentaires (une crise sur les céréales par exemple comme il y a quelques années ou une explosion des coûts énergétiques), nous arrivons à piloter un établissement comme le nôtre avec constance. Il est clair que ce scénario peut évoluer : l'augmentation du point d'indices des agents (sans jugement aucun sur cette orientation); l'évolution possible d'un taux de TVA ou la pression mise sur, par exemple, les produits bio, sont autant de facteurs qui peuvent altérer cette stabilité du prix de revient.

Madame CUNY :

Avez-vous des questions ou observations ? Non ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ORGANIGRAMME ET TABLEAU DES EFFECTIFS

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Ces sujets ont été approuvés à l'unanimité lors des dernières instances paritaires avec les représentants du personnel qui s'en sont même déclarés très satisfaits. Ils avaient été partagés, débattus, voire construits préalablement avec eux.

Cela concerne, d'une part, une réorganisation partielle et un renforcement d'un poste en logistique et, d'autre part, la création d'une fonction nouvelle (à effectifs constants) : celle d'opérateur régleur. Cette nouvelle fiche de poste permettra au Pôle Maintenance de disposer, dans les différents secteurs mécanisés, de correspondants, déjà opérateurs, mais en capacité de poser un diagnostic sur un dysfonctionnement ou d'assumer de menus travaux. Cela suppose un important programme de formation qui s'engagera au 1^{er} semestre 2017. Cela représente une montée en compétence, qui sera gratifiée, pour les agents qui auront été retenus

Le reste de la délibération est l'exercice classique d'ajustement des effectifs suite à des évolutions liées aux avancements, réussite au concours, départs, arrivées...

Monsieur BRASSEUR :

Les agents n'ont pas tous le même statut ?

Madame VEZIN :

Les absences d'agents titulaires (maladie, maternité, congé parental...) sont remplacées par des agents sous contrat. Il ne peut statutairement en être autrement puisqu'il ne s'agit pas de postes budgétairement ouverts.

Par ailleurs, certains postes ouverts sont pourvus par des contractuels puisque la spécificité des missions proposées n'a pu nous permettre de recruter des personnels titulaires. Cependant, ils sont tous engagés à présenter un concours et, de cette façon, trois collaborateurs recrutés en tant que contractuels ont été titularisés en 2014 et 2015. Nous avons actuellement, en plus, deux chargés de mission, qui travaillent, pour l'une, sur tous les aspects de l'organisation du travail de l'exploitation, et pour l'autre, sur la mise en place de menus alternatifs.

Nous n'avons cependant, et vous en remercions, jamais de poste de titulaire vacant ; nous stagiairisons les contractuels les plus anciens dès qu'un poste budgétairement ouvert est vacant. Cela va être le cas pour le poste qui vient d'être ouvert.

La rigueur de gestion de la masse salariale est la même que dans tous les autres domaines. Nous sommes cependant vigilants, dans la mesure du possible et en nous conformant à la réglementation, à éviter toute précarisation de l'emploi dans notre structure.

Monsieur BRASSEUR :

Vous parlez de stagiairisation, pourriez-vous m'expliquer ce dont il s'agit ?

Madame VEZIN :

Il s'agit de la période d'essai à laquelle est soumise toute personne intégrant la fonction publique. Elle est d'un an et se termine, en général, par la titularisation, fin du recrutement. La collectivité peut également soit la prolonger de 2 ans, par période de un an, soit y mettre fin dans les cas les plus extrêmes.

Madame LIRE :

A combien s'élève, pour le SIVU, le taux d'agents en situation d'handicap ?

Madame VEZIN :

Nous en employons 8% et n'avons donc pas de pénalités à verser au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). Nous déplorons cependant d'avoir contribué à générer, en interne, ce taux de travailleurs reconnus handicapés. Le travail des opérateurs est, en effet, physiquement très difficile.

Madame LIRE :

Est-ce que vous bénéficiez d'aides pour ces emplois ?

Madame VEZIN :

Nous exploitons toute les possibilités offertes par ce fonds et notamment, demandons le financement de bilan de compétences et les formations nécessitées par une obligation de reclassement médical. Vous approuvez d'ailleurs, dans le tableau des effectifs, le reclassement réussi d'un agent qui est passé de la filière technique à la filière administrative, en étant un acteur volontaire et investi de son parcours de mobilité professionnelle. Ce parcours représente une formation de deux ans et a été essentiellement financé par le FIPHFP.

Cependant, le FIPHFP ne prend absolument pas en charge l'aspect prévention et nous n'avons donc aucune aide lorsque nous automatisons un process ou investissons dans du matériel ergonomique afin de préserver les agents des risques de TMS, les plus fréquents.

Monsieur SIMON :

Un groupe interne « santé au travail », auquel participe un représentant des partenaires sociaux, se réunit une fois par trimestre, avec un engagement très strict de confidentialité. Nous pouvons en constater les effets, puisque le nombre de dossiers traités est en baisse. Des groupes de travail sur l'ergonomie, pilotés par le responsable prévention du SIVU, ont également été mis en place. Le service production a été doté de matériel (tapis anti fatigue, assis-debout...). Ce travail se poursuit avec l'étude des aménagements possibles au service logistique.

Le FIPHFP ne finance aucune de ces actions. Il est essentiellement orienté vers l'aménagement des postes de travail permettant le retour à l'emploi d'agents médicalement restreints.

Madame CUNY :

Si vous n'avez pas d'autres questions ou observations, je vous propose de passer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PARTICIPATION A LA GARANTIE PREVOYANCE DES AGENTS

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Il s'agit là d'un engagement de la Vice-Présidente et de moi-même l'année dernière auprès des représentants du personnel : la compensation de l'augmentation des cotisations par une majoration de la participation employeur.

La quasi-totalité des agents sont concernés par ces mesures et ont adhéré à ce dispositif.

La totalité des agents de catégorie C ayant souscrit l'option 1 (maintien de salaire en cas de maladie) voit les augmentations 2015 et 2016 compensées par les 4 € d'augmentation de participation proposés.

Avez-vous des questions ou observations ? Non ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

EXECUTION DU JUGEMENT EN APPEL DANS LE CONTENTIEUX SIVU – MAÎTRISE D'ŒUVRE

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Pour mémoire, à la construction du SIVU, un certain nombre de désordres ont été constatés concernant tant la structure du bâtiment que le traitement de ses rejets.

Il a été décidé en août 2011 d'entamer une procédure à l'encontre de la maîtrise d'œuvre, des constructeurs, des techniciens, des bureaux d'études et de contrôle Et là, a commencé un parcours long et compliqué d'expertises, contre-expertises, mémoires d'avocats etc....

En première instance, le 17 juillet 2013, le Tribunal Administratif a minimisé les responsabilités de nos fournisseurs et le Président du SIVU de l'époque, le Docteur GAÜZERE, a interjeté appel.

La Cour Administrative d'Appel a rendu sa décision le 23 mai 2016. Sur le fond, elle reconnaît le préjudice subi par l'établissement. En revanche, le montant global de l'indemnité reste limité à 103 832,69 euros ; montant, certes, moins important que celui que nous escomptions mais qui n'est pas négligeable non plus. J'ai décidé qu'il n'y aurait pas de pourvoi en cassation (sur les conseils de notre avocat également) car cela n'aurait pas modifié le montant obtenu. Je rappelle que le rôle de la Cour de Cassation :

« (...) N'est pas de rejurer les affaires. Il est de dire si les règles de droit ont été correctement appliquées, en fonction des faits qui ont été constatés et appréciés par les tribunaux ou les cours d'appel (...) Elle n'a donc pas à se prononcer sur les litiges (...) Elle juge si les juges ont bien appliqué les règles de droit, au regard de l'affaire qui leur était soumise et des questions qui leur étaient posées. »

Donc, dans l'hypothèse, très incertaine, où les juges auraient fait droit à notre pourvoi, nous serions repartis pour de nombreuses années dans des procès, des coûts d'avocats et des expertises aux issues toutes aussi incertaines. Il est temps de passer à autre chose.

La délibération présentée vise seulement à me permettre de mettre en œuvre toutes les voies de droit permettant le recouvrement des sommes arbitrées par la juridiction d'appel. Les autres partis n'ayant pas eux-mêmes contesté cette décision, cela devrait pouvoir s'effectuer de façon amiable. Je préfère cependant que nous nous prémunissions contre toute éventualité, de façon à ce que ce dossier soit enfin clos comme il doit l'être.

Madame LIRE :

Les malfaçons ont-elles été réparées ?

Monsieur SIMON :

Tous ces désordres ont été, depuis, parfaitement corrigés. La mesure la plus significative a été la création d'une station de pré traitement dédiée à notre structure, de la taille de celle requise pour une ville de 40 000 habitants. Cet équipement est parfaitement adapté à notre établissement et nous permet d'envisager les évolutions liées aux projets d'extension.

Madame CUNY :

Avez-vous des questions ou observations ? Non ? Je vous propose de passer au vote.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Relevé de décisions prises dans le cadre des délégations permanentes de la Présidente

Madame CUNY :

Comme expliqué précédemment, la Chambre régionale des comptes a diligenté, le 21 août 2015, un contrôle du SIVU BORDEAUX – MERIGNAC pour la période 2009 à 2013. Cette décision spécifiait que la procédure serait close par la notification d'une ordonnance de décharge dans le cas où le ministère public ne retiendrait aucune charge à l'encontre des comptables concernés par la période contrôlée.

Ce contrôle a principalement porté sur la gestion et la paye du personnel et, par ordonnance n°2015-0109, rendue le 27 novembre 2015 et notifiée le 9 décembre 2015, la Chambre régionale des comptes a donné quitus aux deux comptables qui se sont succédés sur la période et les a libérés de leurs gestions respectives.

C'est le signe tangible de la rigueur de gestion de notre établissement et il faut en remercier l'ensemble des équipes.

Avez-vous d'autres questions ?

Madame MARCHAND :

Nous pourrions profiter de la présence d'un grand nombre de membres du conseil pour fixer la date des vœux au personnel.

Madame CUNY :

C'est une excellente idée. (un tour de table est fait). La date est fixée au 17 janvier à 13 heures 45.

Etant donné que nous devons voter le budget primitif en janvier, je vous propose de programmer un comité syndical le même jour à 14 heures 30.

Si vous n'avez pas d'autres questions ou observations, je vous propose de lever la séance.
La séance est levée à 12 heures.